



Le Président

Madame Elisabeth BORNE
Ministre auprès du Ministre de la Transition
écologique et solidaire chargée des Transports
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Bourges, le 18 juillet 2018

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la préparation de la **loi d'orientation sur les mobilités**, j'ai réuni les membres du Conseil d'administration de l'association le 11 juillet dernier, ainsi que les parlementaires concernés par le projet de LGV POCL.

Comme nous vous l'avions signalé lors de notre rencontre le 14 mars 2018, la publication du rapport du Comité d'Orientation des Infrastructures a suscité la consternation dans les territoires du Grand Centre de la France. Nous avons noté que le Comité d'Orientation des Infrastructures ne dit pas un mot de la fonction essentielle d'aménagement du territoire du projet et d'amélioration de l'offre de mobilités pour les territoires périphériques dans lesquels les villes moyennes jouent un rôle de maillage reconnu.

J'ai donc invité **Philippe DURON, Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures** afin qu'il vienne nous présenter les 3 scénarios de son rapport. **Le POCL n'y est pas indiqué, mais il reconnaît toute sa pertinence dans le cadre de l'aménagement du territoire français.**

Toutefois, même si le POCL a fait l'objet d'un report dans le temps, il est **indissociable des projets d'avenir et comme vous l'avez déclaré : « il est nécessaire de ne pas obérer la capacité à réaliser ce projet quand l'opportunité en sera confirmée ».**

Par ailleurs, depuis plusieurs années, nous mobilisons toutes nos énergies afin de demander la rénovation du réseau existant, et comme nous sommes d'accord avec votre déclaration qui rappelle tout *"l'attachement du Gouvernement à ce que soient recherchées toutes les optimisations des réseaux existants afin de redonner rapidement de la régularité et de la capacité à nos services de transports, tout en préservant la faisabilité des grands projets"*, j'ai également invité **Jean-Luc Gary, directeur territorial SNCF Réseau de la Région Centre Val de Loire** afin qu'il nous présente la planification des travaux en vue de la régénération du réseau et en priorité de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) et de la ligne Paris-Montluçon.

Cependant, nous ne pouvons laisser le POCL hors des programmations de la future Loi d'Orientation sur les Mobilités puisqu'il s'inscrit pleinement dans les priorités du quinquennat que sont la cohésion des territoires et la transition énergétique.

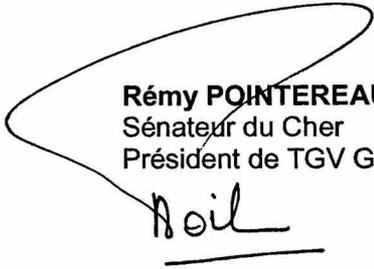
Aussi, au nom de l'Association et des élus de toutes les collectivités des territoires représentés, nous avons donc l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre en considération nos demandes présentées dans la motion jointe à ce courrier et notamment :

- que la date de programmation du projet POCL soit ré-examinée et inscrite dans le volet de programmation des investissements de la future LOM ;
- de bien vouloir nous indiquer la date de lancement de la tierce expertise, dont la convention de financement évoquée par M. Olivier PETIOT, Chef de service délégué du service Mobilités, Aménagement, Paysages, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, présent à notre assemblée qui représentait le Préfet de Région Stéphane BOUILLON, Préfet du Rhône, Préfet coordinateur du projet, a été finalisée.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la motion que le Conseil d'Administration de l'Association a adoptée et transmet aux membres de votre Gouvernement et aux responsables des instances ferroviaires nationales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Très Cordialement


Rémy POINTEREAU
Sénateur du Cher
Président de TGV Grand Centre Auvergne

PJ : Motion